

articulaires, on a découvert que le même composé était extrêmement sensible pour la détection de certaines maladies du métabolisme osseux. On a fait une scintigraphie de certains malades qui avaient des douleurs des membres, mais ne souffraient d'aucune maladie osseuse ou articulaire. Chose surprenante, plusieurs d'entre eux avaient une scintigraphie extrêmement critique, montrant des accumulations frappantes du phosphate radioactif dans les os près des articulations. L'examen radiographique et clinique de leurs jointures étant entièrement normal, on a jugé que ces personnes avaient probablement une maladie du métabolisme des os. Fait intéressant, les études biochimiques que l'on réalise normalement pour déceler ce genre de trouble métabolique montraient aussi une situation normale. Néanmoins, vu la concentration anormale de polyphosphate, on procéda à une biopsie de l'os et on découvrit que deux de ces malades avaient en effet des troubles assez graves du métabolisme osseux. Sans la scintigraphie, on aurait ignoré ce dont ils souffraient pendant assez longtemps. Ces résultats préliminaires ont montré en outre que cette méthode était supérieure à beaucoup d'autres méthodes de diagnostic biochimique actuellement utilisées.

La scintigraphie offre cependant un désavantage: elle perd en spécificité ce qu'elle gagne en sensibilité. Elle détecte immédiatement l'inflammation des jointures, mais n'indique pas le genre d'inflammation. Chez certains malades, la radiographie peut encore se révéler le moyen de diagnostic le plus utile, tandis que pour d'autres un examen clinique sera peut-être suffisant. On estime toutefois que la scintigraphie au moyen des polyphosphates peut

presque toujours compléter ces autres techniques et constituera éventuellement un examen courant ou régulier des malades admis à l'hôpital, que l'on soupçonne atteints d'une maladie articulaire ou osseuse. Les polyphosphates indiquant l'étendue de la maladie articulaire, cette méthode présente en outre l'avantage qu'elle peut indiquer où radiographier.

La prochaine étape des recherches du Dr Hawkins doit porter sur des expériences qui contribueraient à rendre plus claires et plus spécifiques l'application et l'interprétation de la scintigraphie. Par exemple, on ne sait pas encore au bout de combien de temps les régions atteintes apparaissent comme vraiment "critiques" sur les photographies après le début de l'inflammation d'une jointure, et on ignore au bout de combien de temps il n'y a apparemment plus signe de danger après que la guérison a commencé. Les médecins ne savent pas encore de façon précise ce que les points critiques signifient dans le cas d'un patient qui n'a pas de symptômes liés à la région en question, ni si le caractère critique des points reflète avec exactitude le degré d'inflammation. Mais en dépit de ces questions encore sans réponse, la méthode, à son stade actuel de mise au point, s'est révélée un instrument précieux pour la détection et l'évaluation de certaines formes d'arthrite et de troubles du métabolisme osseux.

Pour la conservation du patrimoine national

Le secrétaire d'État, M. Hugh Faulkner, a annoncé qu'il présentera au Parlement, au cours de la prochaine session, un projet de loi sur le contrôle de l'exportation des objets qui font partie du patrimoine des Canadiens. Le ministre a déclaré: "Tout comme de nombreux Canadiens, j'estime qu'il y a lieu de s'inquiéter des pertes subies au fil des ans par notre patrimoine national, par suite de l'exportation d'importants trésors nationaux".

Afin de mieux assurer le contrôle de l'exportation des trésors nationaux une liste de contrôle pourrait être établie comportant diverses catégories, ainsi que des critères liés à l'ancienneté et à la valeur; il serait ainsi possible de retarder l'exportation de tout objet suffisamment important pour être considé-

ré comme étant un trésor national. Un conseil de révision indépendant déciderait s'il y a lieu de promulguer une période d'attente raisonnable afin de permettre aux autorités et institutions publiques canadiennes d'acquérir l'objet en question à un prix convenable; si personne ne s'en est porté acquéreur à l'expiration de la période d'attente fixée, un permis d'exportation serait alors délivré et l'objet pourrait quitter légalement le pays.

Le mode de contrôle sera conçu de manière à susciter la collaboration de la fraternité des collectionneurs et des marchands du Canada et, comme l'a expliqué M. Faulkner, "avec l'appui direct du ministre des Finances, des adoucissements fiscaux seront proposés afin que les Canadiens qui désirent se départir de trésors reconnus aient avantage à faire affaire avec les institutions canadiennes intéressées plutôt que d'accepter les offres provenant de l'étranger".

Le mode de contrôle serait appliqué à l'échelle du pays par les Douanes canadiennes, agissant sur les conseils de spécialistes locaux dûment autorisés.

Le ministre a insisté sur le fait qu'aucune confiscation ne sera effectuée en vertu du système qui sera proposé par le Gouvernement — comme il l'a déclaré, "il n'existera aucune possibilité d'expropriation". En outre, la Loi et ses règlements d'application ne concerneront que les objets de grande qualité ayant une importance culturelle reconnue, qui se trouvent au Canada depuis assez longtemps pour être considérés comme étant des trésors nationaux. Le Parlement sera prié d'autoriser des crédits suffisants pour permettre au gouvernement d'aider les autorités et institutions publiques canadiennes à faire l'acquisition de tels objets lorsque leur exportation est envisagée, et de procéder au rapatriement de trésors nationaux qui pourraient être offerts sur le marché, afin qu'ils puissent eux aussi, à leur retour au Canada, être conservés au nom du peuple canadien par les institutions canadiennes de conservation appropriées, quel que soit l'endroit où elles sont situées.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.